



Mise à jour
sur le projet
pour les

propriétaires fonciers



C.-B. et Alberta
Automne 2024



**Le
saviez-
vous?**

Au cours du Projet d'expansion, Trans Mountain a construit :

988 km du NOUVEL oléoduc

193 km d'oléoduc réactivé

12 NOUVELLES stations de pompage

19 NOUVEAUX réservoirs de stockage

3 NOUVEAUX postes d'amarrage au Terminal maritime Westridge

Dans le sens des aiguilles d'une montre depuis le haut :

Vue aérienne de trois nouveaux postes d'amarrage au Terminal maritime Westridge à Burnaby, en C.-B.; construction d'un oléoduc dans la région de l'intérieur de la C.-B.; droit de passage dans le quartier Rosenthal d'Edmonton, en Alberta; centre de contrôle d'Edmonton

Projet d'expansion de Trans Mountain :

Célébrer des jalons

Le 1^{er} mai 2024 marque la date de début de la mise en service commerciale du système élargi.

Au cours de la période menant à cette date importante, Trans Mountain a souligné des jalons dignes de mention, notamment sa dernière soudure, ou sa « soudure d'or », l'achèvement mécanique de l'oléoduc et l'amorce du processus de remplissage de la conduite. Une fois cette étape franchie, les oléoducs existants et élargis assurent désormais le transport de pétrole brut, et les trois postes d'amarrage du Terminal maritime Westridge sont en service. L'expansion a augmenté la capacité nominale du réseau pour la faire passer d'environ 300 000 barils par jour à 890 000 barils par jour.

On a réalisé ces exploits inoubliables tout en respectant les normes les plus élevées en matière de protection environnementale, de sécurité et de responsabilité sociale. Tout au long du Projet d'expansion, nous avons mené des consultations avec les propriétaires fonciers concernés, des communautés autochtones, les gouvernements locaux et d'autres intervenants. Nous tenons à exprimer notre plus profonde gratitude envers les propriétaires fonciers pour la patience et le soutien dont ils ont fait preuve au cours de la phase de construction du Projet d'expansion dans les communautés.

Assurer la sécurité de l'oléoduc :

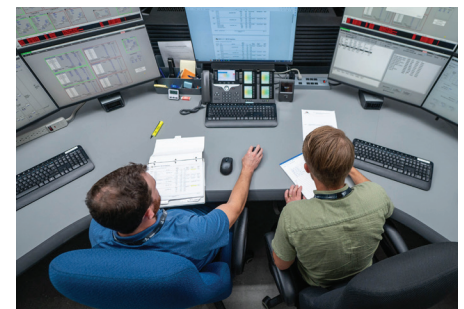
Engagement, innovation et mobilisation communautaire

Il arrive souvent que des propriétaires fonciers nous posent des questions au sujet de nos mesures de sécurité pipelinère. Chez Trans Mountain, la sécurité n'est pas seulement une priorité; elle s'inscrit dans le cadre de notre engagement inébranlable. Nos nombreuses décennies d'exploitation ont été marquées par des programmes que nous avons élaborés afin d'optimiser la sécurité pipelinère, et de protéger le public, l'environnement et nos employés. Ces programmes comprennent la protection contre la corrosion, la surveillance à distance 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, des inspections en ligne, la détection des fuites, des patrouilles terrestres et aériennes et des plans d'intervention d'urgence.

Pour accroître encore plus la sécurité, nous installons un système de détection à fibres

optiques à la pointe de la technologie le long de notre oléoduc élargi. Le système améliorera la détection des fuites, la surveillance de l'intégrité structurelle et la surveillance des activités de perturbation du sol par des tiers.

Nous améliorons sans cesse nos programmes de sécurité grâce à des technologies novatrices et des pratiques exemplaires. Par ailleurs, nous menons des consultations régulières après des propriétaires fonciers concernés et de leurs voisins, de nos entrepreneurs, de communautés autochtones, de personnel d'intervention en cas d'urgence et d'autres parties intéressées. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez transmountain.com/fr.



En cas d'urgence connexe à l'oléoduc ou pour signaler des odeurs, composez le numéro suivant 24 heures sur 24 : 1.888.876.6711



Assurer la sécurité de l'oléoduc : Surveillance et mesures d'atténuation en matière d'épaisseur de couverture

Les oléoducs représentent un moyen sécuritaire et efficace d'assurer le transport de pétrole brut et de produits pétroliers vers les marchés.

Toutefois, il est possible d'endommager un oléoduc enfoui quand il y a contact direct avec lui au cours de travaux d'excavation ou d'autres activités de perturbation du sol. Les tronçons de l'oléoduc qui présentent une faible couverture des sols sont particulièrement vulnérables aux dommages mécaniques. Une stratégie clé qui permet de prévenir les dommages mécaniques consiste à assurer une épaisseur de couverture adéquate sur les oléoducs enfouis. L'épaisseur de couverture correspond à la distance entre la partie supérieure de l'oléoduc et la surface du sol, ce qui peut varier en raison des conditions du sol et de changements au fil du temps attribuables au compactage, à différentes activités, à l'enlèvement de sols, à l'érosion éolienne, à des inondations, etc.

Dans le cadre de notre programme de surveillance et de contrôle en matière d'épaisseur de couverture, nous recueillons régulièrement des données sur l'épaisseur de couverture le long du droit de passage de l'oléoduc Trans Mountain, en nous intéressant plus particulièrement aux zones critiques comme les champs agricoles et les fossés. Lorsque nous cernons un endroit à risque élevé, nous en informons les propriétaires fonciers concernés et prenons des mesures de prévention, qui consistent entre autres à poser des marqueurs visuels ou des barrières matérielles. Dans la mesure du possible, nous mettons en œuvre des mesures d'atténuation à long terme en augmentant l'épaisseur de couverture.

Même s'il est possible d'entreprendre de nombreuses activités sur un droit de passage relatif à un oléoduc ou près de lui, avant que vous entamiez des travaux d'excavation ou d'autres activités de perturbation du sol, il faut d'abord communiquer avec le service gratuit One Call de votre région. Si votre propriété a été inondée dernièrement ou en cas d'érosion ou de déplacement du sol constatés récemment, ou si vous modifiez la désignation d'utilisation foncière associée de votre propriété, prenez bien soin d'en aviser notre service foncier par courriel à l'adresse landowners@transmountain.com, ou en composant sans frais le 1.800.268.3001. Nous procéderons à une évaluation pour déterminer l'épaisseur de couverture sur la conduite et prendrons des mesures d'atténuation au besoin.



Trans Mountain doit donner son consentement écrit à l'égard des travaux proposés qui se trouvent à l'intérieur de

30 mètres

dans la zone prescrite de l'axe de la conduite, et ce, pour l'un ou l'autre côté de l'oléoduc

Le saviez-vous?



Deux activités communes de perturbation du sol

La surveillance de l'oléoduc et la prévention des dommages qui la menacent sont essentiels pour assurer la sécurité des activités.

Nous nous concentrons sur la prévention des incidents pipeliniers grâce à nos programmes de gestion de l'intégrité et de prévention des dommages. Ces programmes déterminent les dangers qui pourraient nuire à la sécurité du réseau pipelinier et mettent en œuvre des mesures de contrôle pour prévenir ou atténuer ces risques.

Des activités de perturbation du sol, telles que la pose de clôtures et un franchissement avec un véhicule, posent souvent un risque pour les installations de services publics souterraines. La pose de nouveaux poteaux de clôture peut perforer des infrastructures de services publics souterraines; or, la dépose de poteaux risque de perturber l'intégrité du sol. Les propriétaires fonciers

et les entrepreneurs doivent communiquer avec le service One Call de leur région avant d'amorcer leurs travaux, même dans les cas où ils comptent réutiliser les mêmes endroits d'installation des poteaux.

Franchir un oléoduc avec un véhicule ou de l'équipement mobile peut aussi poser un risque d'atteinte à l'intégrité de l'oléoduc. Bien qu'il soit permis de franchir une voie publique, les franchissements hors route doivent faire l'objet d'une évaluation effectuée par Trans Mountain. Au besoin, nous pourrions envisager d'adopter des mesures de protection supplémentaires, dont la pose de plateformes de bois modulaires, l'ajout d'une couverture supplémentaire ou l'identification de franchissements de rechange.



Appelez ou cliquez toujours avant de creuser afin d'éviter d'endommager les installations enfouies et d'assurer la sécurité. Tout contact direct avec un oléoduc au cours de travaux d'excavation ou d'autres activités de perturbation du sol peut se traduire par des conséquences graves, allant des interruptions de services et des retards coûteux au rejet de produits, aux dégâts environnementaux et aux blessures.

Communiquer avec le service One Call constitue une mesure simple qui permet d'éviter d'endommager les installations enterrées. En Colombie-Britannique et en Alberta, il faut donner un préavis d'au moins trois jours ouvrables.

Vous pouvez faire vos demandes en ligne au service One Call à l'adresse

**Cliquez
Avant
de Creuser
.com**

ou communiquer avec votre service local One Call à l'un des numéros ci-dessous :

BC 1 Call
1.800.474.6886

Utility Safety Partners
1.800.242.3447

Si vous entrez en contact avec notre oléoduc au cours de travaux d'excavation ou d'autres activités de perturbation du sol, communiquez immédiatement avec nous en composant notre ligne d'urgence 24 heures sur 24 : 1.888.876.6711.

14 HEURES CORRESPONDENT AU DÉLAI DE RÉPONSE MOYEN aux demandes One Call de Trans Mountain

Le saviez-vous?

Dans le sens des aiguilles d'une montre depuis en bas à gauche : Vue du mont Baker depuis le droit de passage de la vallée du Fraser; inspecteur de Trans Mountain à l'œuvre; droit de passage sur des terres agricoles; trière utilisée pour creuser des trous pour les poteaux de clôture; de l'équipement agricole sur un droit de passage; surveillant autochtone dans la région d'Abbotsford.

En cas de contact avec l'oléoduc au cours d'activités de perturbation du sol, appelez la ligne suivante, en service 24 heures sur 24 : 1.888.876.6711

Intervention efficace en cas de déversement de pétrole :

Plans d'intervention géographique et points de contrôle

La stratégie la plus cruciale à adopter pour faire face aux urgences consiste à éviter que des incidents ne se produisent. Toutefois, en cas de déversement, nous sommes prêts à intervenir rapidement grâce à des procédures d'urgence détaillées, à de l'équipement d'intervention et à des professionnels formés. Dans le cadre de notre Programme robuste de gestion des situations d'urgence, nous avons élaboré un plan détaillé d'interventions géographiques (PIG).

Le PIG permet d'assurer une intervention efficace et en temps opportun pour atténuer les effets potentiels d'un déversement en recensant les ressources à risque, des stratégies de mise en œuvre, des tactiques d'intervention et des détails géographiques, y compris les points de contrôle.

Les points de contrôle sont des endroits stratégiques où l'on peut mettre en œuvre des tactiques d'intervention particulières afin de confiner ou de récupérer du pétrole en contexte d'urgence. Ces sites terrestres et sites aquatiques sont sélectionnés à partir d'un processus de vérification sur le terrain visant à optimiser les efforts de contention et de récupération au moyen d'un déploiement rapide d'équipement et de personnel d'intervention en situation d'urgence. Ces mesures aident à protéger les zones sujettes à de graves conséquences où un déversement pourrait avoir une incidence néfaste sur les personnes et les biens, les zones écosensibles et la faune, les ressources patrimoniales et les infrastructures essentielles.

La vérification sur le terrain est un processus continu où l'on passe en revue les points de contrôle selon un cycle de rotation quadriennal. Au cours de ces évaluations, nos inspecteurs et entrepreneurs passent une à deux heures sur place à vérifier des données et à mettre à jour les fiches de données connexes sur le PIG. Sur les terrains privés, avant de procéder à une vérification sur le terrain, nous communiquerons avec le propriétaire foncier afin d'obtenir sa permission pour accéder à sa propriété. Nous invitons les propriétaires fonciers à participer au processus de vérification et à offrir un aperçu sur leur propriété et ses environs. Nous nous appuyons sur les renseignements fournis par les propriétaires fonciers afin d'évaluer les exigences propres aux points de contrôle et de confirmer les tactiques qui conviennent à l'intervention d'urgence.

Pour en savoir davantage sur le programme de gestion des situations d'urgence de Trans Mountain, dont les Plans d'intervention géographique, rendez-vous sur le site transmountain.com/fr/emergency-response-plans ou communiquez avec nous par courriel à l'adresse landowners@transmountain.com.

Mobiliser les propriétaires fonciers : Perspectives tirées du Sondage sur la sensibilisation à l'excavation sécuritaire publié en avril 2024

Nous invitons de temps à autres les propriétaires fonciers à participer à des sondages de recherche afin de nous aider à mieux comprendre leurs préoccupations et à recueillir des perspectives. Leur rétroaction nous aide à remédier promptement à des problèmes et à améliorer nos communications.

Au printemps dernier, on a invité les propriétaires fonciers à participer à un sondage en ligne dans le cadre de notre campagne de sensibilisation à l'excavation sécuritaire, lancée en avril. Les résultats ont été encourageants, comme en témoigne le taux de participation élevé. Les réponses sont venues en grande partie (71 %) de la Colombie-Britannique, suivies de l'Alberta et de l'État du Washington.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de nous faire part de leur rétroaction et de leurs perspectives en répondant au sondage. **Félicitations à Tim, un propriétaire foncier du district régional de Thompson-Nicola en C.-B., qui a gagné un iPad de 10,2 po d'une valeur de 500 \$!**



Mise à jour sur la réglementation :

Fondée en 2015, la Fiducie de remise en état de Trans Mountain met de côté des fonds pour la cessation d'exploitation future des actifs du réseau pipeline.

En date de décembre 2023, un total de 112,1 millions de dollars se trouvait dans la Fiducie de remise en état.

Bien que nous ne prévoyions pas d'abandonner le réseau pipeline principal dans un avenir prévisible, nous recueillons des fonds conformément aux directives de la Régie de l'énergie du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements, consulter :

- cer-rec.gc.ca/fr/index.html
- transmountain.com/fr/pipeline-abandonment

Signaler les odeurs de pétrole

Si vous vivez à proximité d'une de nos installations, il se peut que vous sentiez parfois une odeur de pétrole, qui peut provenir des activités normales ou de l'entretien de routine. Les odeurs peuvent également indiquer une situation d'urgence concernant un oléoduc.

Contribuer à la sécurité de notre infrastructure énergétique

Signalez toute activité inhabituelle ou suspecte à proximité du droit de passage de l'oléoduc, y compris les actes de vandalisme ou les colis abandonnés, en composant le 911 ou en appelant l'organisme local chargé de l'application de la loi.

En haut à droite : Gagnant d'un iPad au sondage; **Milieu :** Valve de l'oléoduc sur le droit de passage



landowners@transmountain.com
1.866.268.3001
transmountain.com/pipeline-safety

En cas d'urgence connexe à l'oléoduc ou pour signaler des odeurs, composez le numéro suivant 24 heures sur 24 : 1.888.876.6711